

# « Réformer les disciplines scolaires, XIXe-XXe siècles »

**Colloque international organisé par le CERSE EA 965, le GHDSO EA 1610, le STEF et le SPOTS JE 2496**

Caen, 29-30 septembre 2010



**Responsables scientifiques : Pierre KAHN et Renaud D'ENFERT**

**Comité scientifique :**

Bruno BELHOSTE

Pierre CASPARD

Loïc CHALMEL

Daniel DENIS

Hélène GISPERT

Edgar JENKINS

Joël LEBEAUME

Dominique OTTAVI

Rebecca ROGERS

Gert SCHUBRING

En France, au cours des XIXe et XXe siècles, les enseignements dispensés ont connu d'importantes mutations, que ce soit dans le primaire, le secondaire ou le technique. Non seulement les contenus et les méthodes d'enseignement, les pratiques enseignantes, ont fait l'objet de changements parfois considérables, mais de nouvelles disciplines, de nouveaux enseignements, ont trouvé leur place à côté d'autres plus ancien(ne)s, bousculant ainsi les équilibres et les hiérarchies. Si certaines de ces mutations se sont faites « à bas bruit », d'autres, en revanche, sont le fruit de véritables réformes, au sens où elles répondent à des enjeux sociaux et éducatifs spécifiques, et sont issues d'une volonté explicite – et explicitée – de transformer en profondeur l'enseignement dispensé, et ont fait l'objet d'un débat collectif engageant de multiples acteurs : personnel politique, administration ministérielle, savants, enseignants, parents d'élèves, etc.

En abordant l'histoire de disciplines scolaires sous l'angle de leurs réformes, au sens défini ci-dessus, ce colloque veut contribuer : d'une part, à l'élaboration d'un cadre commun de travail et d'analyse ouvrant sur des approches comparatistes en vue de mettre en évidence les traits communs comme les singularités propres à chacune des disciplines considérées ; et d'autre part, à l'identification des mouvements d'ensemble à l'échelle du curriculum. S'il est vrai que l'histoire des disciplines scolaires n'a commencé à se développer que depuis une vingtaine d'années environ, force est de constater, en effet, que les recherches se sont faites de façon relativement autonomes, les champs disciplinaires comme les segments scolaires concernés (primaire, secondaire, technique) étant le plus souvent étudiés de façon séparée. C'est une des ambitions de ce colloque que de contribuer à décloisonner les travaux dans ce domaine.

✚ Le colloque se propose d'aborder la question des réformes disciplinaires selon quatre thématiques :

**1/ Les contextes d'élaboration, de discussion, de mise en place des réformes disciplinaires.** On pourra ainsi s'intéresser aux rationalités des réformes disciplinaires ou curriculaires projetées, conçues ou mises en œuvre. Quelles sont les conjonctures nationales ou internationales qui légitiment une réforme ? A-t-elle partie liée avec une réorganisation structurelle de l'institution scolaire ou de l'une de ses composantes, ou bien a-t-elle au contraire son autonomie propre, indépendamment de toute réforme de structure ? Concerne-t-elle un « ordre » ou un degré d'enseignement particulier, ou bien l'ensemble de l'institution scolaire ? Une approche internationale visant à identifier les confrontations avec les expériences réformatrices d'autres pays pourra également être privilégiée.

**2/ Les acteurs engagés dans les réformes.** On pourra s'attacher à identifier les différents acteurs, individuels ou collectifs, impliqués dans le processus réformateur, ceux qui promeuvent la réforme comme ceux qui s'y opposent, ainsi que leurs positionnements. Quels objectifs poursuivent-ils ? Quels arguments avancent-ils pour justifier la nécessité d'une réforme dans telle ou telle discipline ? Quelles alliances visant à promouvoir la réforme peut-on observer ? Alors que les études historiques ont souvent privilégié les acteurs « d'en haut » (savants, universitaires, ministres, inspections générales), on pourra se pencher sur l'engagement réformateur des acteurs de terrain : enseignants, éventuellement regroupés en associations ou en syndicats, ou corps d'inspection en prise sur le terrain local, comme le sont par exemple les inspecteurs primaires.

**3/ Les transformations disciplinaires et leurs enjeux.** Il s'agira de mettre en évidence et d'analyser les transformations disciplinaires instituées par les réformes, et d'en préciser les enjeux – politiques, économiques, sociaux, culturels, pédagogiques, épistémologiques. Quelles sont, pour un enseignement donné, les innovations portées par la réforme ? Celle-ci modifie-t-elle les contenus d'enseignement, les méthodes pédagogiques, les finalités ? On pourra notamment s'intéresser aux réformes visant à instituer de nouveaux objets d'enseignement et ainsi analyser le processus de disciplinarisation ou, *a contrario*, de dé-disciplinarisation de ces enseignements scolaires. On pourra aussi s'interroger sur la façon dont a été « mis en programme » le projet réformateur, et sur le sens que lui donne les circulaires et instructions ministérielles, ainsi que les discours officiels qui les accompagnent.

**4/ La réception et l'appropriation des réformes.** On pourra s'intéresser à la façon dont les différents acteurs de l'enseignement, les instituteurs et les professeurs notamment, qui, *in fine*, donnent vie à une réforme. Celle-ci correspond-elle, dans son esprit comme dans sa lettre, aux attentes qu'ils avaient pu exprimer lors de la phase préparatoire ? On s'interrogera sur la façon dont la réforme est mise en œuvre dans les classes et sur les éventuels bouleversements qu'elle peut opérer dans le métier d'enseignant : quels sont les écarts entre les prescriptions et les réalisations, entre attentes initiales et productions locales ? Quels sont, le cas échéant, les ajustements ? Quelles en sont les causes, éventuellement les résistances ou les implications sur les pratiques enseignantes ?

Si le cas français constitue le point de départ de la réflexion que le colloque souhaite susciter, on accueillera avec intérêt des propositions de communication permettant de la placer dans une perspective de comparaison internationale. On pourra ainsi s'interroger sur les dynamiques réformatrices à l'échelle internationale, ainsi que sur les jeux de références et d'influences qui motivent, dans un ou plusieurs pays donnés, telle ou telle réforme disciplinaire. La comparaison internationale pourra également être nourrie par des études portant spécifiquement sur des réalités autres que françaises.

*Les propositions de communication devront être envoyées par courriel **avant le 15 avril 2010** à [cerse.rediscol@unicaen.fr](mailto:cerse.rediscol@unicaen.fr).*

*N'excédant pas 1500 signes, elles préciseront la thématique dans laquelle elles s'inscrivent et elles donneront des indications sur la problématique proposée et la période considérée, ainsi que sur les sources mises à contribution.*